



DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°060/2026 – 1.1 MP

Objet : Organisation de rencontres théâtrales « Les arbres en scène »

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 010/2026 du conseil municipal du 2 avril 2026 et notamment son article 4° autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus pour un montant inférieur à 60 000 € HT, pour les marchés et des accords-cadres de fournitures et services, et pour un montant inférieur à 100 000 € HT, pour les marchés et des accords-cadres de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la proposition de convention de partenariat proposée par compagnie 1 2 3 comédie pour l'organisation de rencontres théâtrales intitulées « Les arbres en scène »,

Considérant que ces rencontres théâtrales permettront aux habitants de découvrir le théâtre et les rendront accessible à tous ;

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de partenariat entre la commune et la compagnie 1 2 3 comédie pour l'organisation de rencontres théâtrales intitulées « Les arbres en scène ».

Article 2 : La programmation prévoit quatre spectacles entre le 26 février 2027 et le 28 février 2027. Le tarif public sera de 10 € par adulte et gratuit pour les moins de 18 ans.

Article 3 : La commune s'engage à mettre gratuitement à disposition une salle pour les spectacles, à prendre en charge les droits d'auteur et les frais de repas de la compagnie accueillie. Elle assurera la communication locale de cet événement. Le budget prévisionnel de cette manifestation est estimé entre 500 € et 600 € avec un plafond maximal de 800 €.

Article 4 : La compagnie 1 2 3 comédie assurera l'organisation générale et opérationnelle de ces rencontres dans les locaux attribués et conformément aux règles de sécurité.

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

St Laurent des Arbres, le 11 septembre 2026.

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL

